



Berne, le 19 septembre 2025

Passage du gymnase à la formation professionnelle. Améliorer les chances d'une transition réussie

Rapport du Conseil fédéral en réponse au
postulat 23.3663 Gutjahr du 13 juin 2023

Table des matières

Résumé	3
1 Mandat	5
1.1 Mandat parlementaire	5
1.2 Procédure.....	5
1.3 Cadre du mandat	6
2 Bases	7
2.1 Entrée au degré secondaire II.....	7
2.1.1 Compétences	7
2.1.2 Formation postobligatoire : passage au degré secondaire II.....	8
2.1.3 Durée des filières de maturité gymnasiale.....	9
2.1.4 Évolution du nombre d'élèves au degré secondaire II.....	9
2.1.5 Choix entre formation professionnelle et formation générale	11
2.2 Orientation professionnelle	12
2.2.1 Préparation au choix d'une profession à l'école	12
2.2.2 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière	13
2.2.3 Rôle des parents dans la préparation au choix d'une profession	13
2.3 Perméabilité dans le degré secondaire II	14
2.3.1 Transitions et entrées dans la formation professionnelle initiale	14
2.3.2 Formations professionnelles initiales choisies après une école de formation générale du degré secondaire II	16
2.3.3 Formations professionnelles initiales raccourcies	16
2.3.4 Apprentissage way-up	17
2.3.5 Programmes de formation proposés par les entreprises.....	18
2.4 Effets systémiques d'une perméabilité accrue	18
2.4.1 Des écoles de formation générale du degré secondaire II attractives grâce à une perméabilité accrue.....	18
2.4.2 Effet d'éviction sur le marché des places d'apprentissage	19
2.4.3 Intégration de la formation professionnelle et de la formation générale.....	19
3 Mesures	20
3.1 Décision en matière de formation après le degré secondaire I	20
3.2 Informer sur les possibilités de transition.....	21
3.3 Faciliter la transition	22
4 Conclusions	23
Annexe I	25
23.3663 Postulat Gutjahr	25
Annexe II	26
Atelier : analyse de la perméabilité horizontale au degré secondaire II et définition des mesures à prendre – délégations participantes	26

Résumé

Généralités

Le postulat 23.3663 Gutjahr a chargé le Conseil fédéral d'établir un rapport présentant les possibilités et le potentiel offerts par le passage du gymnase à la formation professionnelle ainsi que les mesures à prendre pour mieux faire connaître cette transition et la simplifier. Afin de bénéficier d'une vue d'ensemble plus globale, le présent rapport tient également compte des écoles de culture générale et du choix d'une profession au degré secondaire I. Pour l'élaboration de son rapport, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a en outre chargé la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) de réaliser une expertise sur le sujet. Les partenaires de la formation professionnelle et les représentants des écoles de formation générale du degré secondaire II ont également été associés à l'élaboration du présent rapport dans le cadre d'un groupe d'accompagnement et d'un atelier. La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) a quant à elle accompagné le processus de rédaction du rapport.

Près de 5 % des élèves entrant dans la formation professionnelle initiale viennent des écoles de formation générale du degré secondaire II

La grande majorité des jeunes qui entrent dans le degré secondaire II achèvent la formation qu'ils ont initialement choisie. Seule une petite partie d'entre eux optent pour une autre voie ou une autre profession au cours de leur formation ou suivent une deuxième formation du degré secondaire II après avoir obtenu leur diplôme. Au total, environ 3500 personnes ayant suivi (2200) ou terminé (1300) des études dans un gymnase ou une école de culture générale commencent chaque année une formation professionnelle initiale. Cela représente 4,6 % du nombre total d'entrées dans la formation professionnelle initiale (sur la base des entrées en 2017).

Lorsqu'ils changent d'orientation, les élèves des écoles de formation générale du degré secondaire II (gymnase et école de culture générale) choisissent principalement la formation professionnelle initiale d'employée de commerce CFC/employé de commerce CFC. Les élèves issus d'une école de culture générale se dirigent également vers les professions du domaine de la santé et du social. Alors que de nombreux jeunes et jeunes adultes qui passent à la formation professionnelle *avant* la fin de leur formation générale du degré secondaire II choisissent une formation professionnelle initiale en école, ils sont plus de 80 % à opter pour une formation professionnelle initiale *après* avoir terminé leur formation générale du degré secondaire II. Les titulaires d'une maturité gymnasiale s'intéressent principalement aux professions dont la durée de l'apprentissage peut être écourtée grâce à des programmes de formation adaptés.

Programmes way-up adaptés aux besoins des branches

Dans certaines branches, des entreprises formatrices offrent aux titulaires d'une maturité gymnasiale la possibilité d'effectuer un apprentissage dit way-up et d'achever en deux ans une formation professionnelle initiale de quatre ans, en collaboration avec les écoles professionnelles. Ce modèle d'apprentissage est bien établi et a fait ses preuves dans la pratique. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, il a été examiné si ce modèle pouvait être élargi à d'autres branches. Compte tenu de la préférence des gymnasiens pour l'apprentissage way-up, les organisations du monde du travail proposant des formations professionnelles initiales de quatre ans particulièrement prisées pourraient envisager d'introduire un tel programme. Outre la profession d'ébéniste/menuisier/menuisier CFC, sont également concernées les professions de mécatronicienne/mécatronicien d'automobiles CFC, de charpentière/charpentier CFC, de graphiste CFC et de photographe CFC.

Des allègements supplémentaires pourraient affaiblir la formation professionnelle initiale

Au cours des dernières années, l'Allemagne et l'Autriche ont amélioré la perméabilité au degré secondaire II. Comme le révèle l'expertise réalisée par la HEFP, il est désormais plus facile pour les élèves des écoles de formation générale du degré secondaire II d'obtenir un titre de la formation professionnelle initiale. Par exemple, les écoles à plein temps débouchant sur une qualification professionnelle offrent un éventail de formations plus large que la formation professionnelle duale. Cette évolution a fait que l'apprentissage classique a perdu de son importance dans ces deux pays.

Il s'agit dès lors de suivre de près cette évolution d'ordre systémique en Suisse également : si le passage d'une école de formation générale du degré secondaire II à une formation professionnelle initiale est facilité, cela renforcera l'attrait pour ces écoles et pourrait amener un plus grand nombre de jeunes

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 23,366 3 Gutjahr

à s'inscrire dans une école de formation générale du degré secondaire II et dévaloriser la formation professionnelle. Une plus grande perméabilité pourrait en outre inciter les entreprises à recruter davantage de jeunes issus des écoles de formation générale du degré secondaire II pour les apprentis-sages exigeants plutôt que des jeunes ayant terminé le degré secondaire I. Il en résulterait une hiérar-chisation des formations du degré secondaire II.

Conclusions

La coordination entre l'intérêt des jeunes pour une formation et les besoins du marché du travail s'ef-fectue dans les écoles du degré secondaire I dans le cadre d'un processus systématique et structuré de préparation au choix d'une profession. Tous les cantons disposent à cette fin d'une offre bien déve-loppée en matière d'orientation professionnelle. Le processus de choix d'une profession concerne les élèves eux-mêmes, mais aussi leurs parents, les enseignants, les services d'orientation profes-sionnelle, universitaire et de carrière, les entreprises formatrices et les organisations du monde du travail. La préparation au choix d'une profession est essentielle, car elle permet aux jeunes de mieux con-naître leurs centres d'intérêt, d'évaluer leurs compétences et de choisir la voie de formation qui leur convient. Ils peuvent ainsi éviter des détours sans valeur ajoutée, tant pour eux que pour l'économie.

Il doit être possible de passer d'une école de formation générale du degré secondaire II à une forma-tion professionnelle initiale. En 2023, la Confédération et les cantons ont confirmé leur objectif poli-tique commun concernant l'espace suisse de formation qui vise à encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion. Selon l'art. 18, al. 1, de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPPr ; RS 412.10), les cantons peuvent dispenser les titulaires d'un diplôme d'une école de formation générale du degré secondaire II de cours ou de certaines parties scolaires de la procédure de quali-fication en fonction de leurs acquis. La Confédération et les cantons promeuvent en outre l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion par le biais de l'information et de l'orientation. Depuis 2024, l'introduction généralisée d'une offre gratuite d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière dans tous les gymnases, conformément à l'art. 31 de l'ordonnance sur la reconnaissance des certifi-cats de maturité gymnasiale (ORM ; RS 413.11), va dans ce sens. Cette offre de conseil gratuite per-met d'attirer l'attention des gymnasiens en cours d'études sur les possibilités de passer à la formation professionnelle initiale et de leur présenter les options de formation professionnelle adaptées qui s'of-frent à eux après le gymnase, telles que la formation raccourcie ou assortie de dispenses.

La formation professionnelle propose en outre diverses offres visant à attirer les jeunes particuliè-rement talentueux. Il s'agit par exemple de cours d'encouragement dans les écoles professionnelles, d'offres d'encouragement dans les entreprises formatrices, de championnats des métiers ainsi que d'activités d'échanges et de mobilité. Par ailleurs, la maturité professionnelle permet de continuer à se former dans les hautes écoles spécialisées et des offres de formation professionnelle supérieure sont disponibles au degré tertiaire. Il appartient en premier lieu aux cantons, aux organisations du monde du travail et aux entreprises d'informer les jeunes et leurs parents sur ces possibilités et sur les pers-pectives de carrière offertes par la formation professionnelle. La Confédération soutient les parte-naires de la formation professionnelle dans le cadre de l'encouragement de projets, conformément à la LFPPr.

Compte tenu des compétences respectives et des mesures et offres déjà en place, le Conseil fédéral n'estime pas nécessaire de prendre d'autres mesures. Toutefois, d'autres possibilités d'action existent afin que les jeunes puissent choisir la voie de formation qui leur convient le mieux et que les entre-prises puissent continuer à attirer des jeunes talentueux vers la formation professionnelle :

- Les cantons continuent à développer le processus de préparation au choix d'une formation ou d'une profession tant au degré secondaire I qu'au degré secondaire II, conformément à la straté-gie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).
- Le modèle way-up étant éprouvé et bien établi, les branches intéressées sont invitées à examiner l'introduction d'un tel programme en fonction de leurs besoins et à l'adopter le cas échéant. Il est important qu'elles consultent suffisamment tôt les cantons responsables des écoles profes-sionnelles.
- Le rapport entre les écoles de formation générale du degré secondaire II et la formation profes-sionnelle initiale en entreprise dépend notamment de l'offre des cantons. Il diffère d'un canton à l'autre. Les cantons présentant une forte proportion d'écoles de formation générale du degré se-condaire II sont invités à envisager des mesures pour promouvoir la formation professionnelle.

1 Mandat

Le postulat 23.3663 Gutjahr a chargé le Conseil fédéral d'établir un rapport présentant les possibilités et le potentiel offerts par le passage du gymnase à la formation professionnelle ainsi que les mesures à prendre pour mieux faire connaître cette transition et la simplifier. Afin de bénéficier d'une vue d'ensemble plus globale, le présent rapport tient également compte des écoles de culture générale et du choix d'une profession au degré secondaire I. Pour l'élaboration de son rapport, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation a en outre chargé la Haute école fédérale en formation professionnelle de réaliser une expertise sur le sujet. Les partenaires de la formation professionnelle et les représentants des écoles de formation générale du degré secondaire II ont également été associés à l'élaboration du présent rapport dans le cadre d'un groupe d'accompagnement et d'un atelier. La Conférence tripartite de la formation professionnelle a quant à elle accompagné le processus de rédaction du rapport.

1.1 Mandat parlementaire

Le Conseil national a adopté en septembre 2023 le [postulat 23.3663 Gutjahr](#) « Passage du gymnase à la formation professionnelle. Améliorer les chances d'une transition réussie ». Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport

- les opportunités, les possibilités et le potentiel offerts par le fait de passer du gymnase à la formation professionnelle, et
- les mesures à prendre pour mieux faire connaître cette possibilité et faciliter la transition pour les élèves concernés.

Il s'agit notamment d'identifier les branches qui pourraient être incitées à mettre en place une telle transition entre le gymnase et la formation professionnelle de manière à ouvrir de nouvelles perspectives aux gymnasiens intéressés à changer de voie.

Selon l'auteure du postulat, la formation professionnelle peut être une voie intéressante pour les gymnasiens. Elle estime qu'il vaudrait clairement la peine d'investir dans une plus grande perméabilité entre le gymnase et la formation professionnelle initiale, en particulier pour les jeunes qui interrompent prématurément leur formation gymnasiale.

1.2 Procédure

Le présent rapport a été élaboré sous la direction du Secrétariat d'État à la formation et à la recherche (SEFRI), en collaboration avec divers partenaires concernés du domaine de la formation.

Expertise

À la demande du SEFRI, le professeur Jürg Schweri et Belinda Aeschlimann, de la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP), ont rédigé une expertise sur l'ampleur et la nature des réorientations à l'issue d'une formation du degré secondaire II et sur les conséquences possibles d'une incitation à passer du gymnase à la formation professionnelle.

Groupe d'accompagnement

Les travaux réalisés pour répondre au postulat ont été supervisés par un groupe d'accompagnement. Celui-ci s'est réuni à trois reprises pour échanger sur la procédure et le contenu du projet et conseiller le SEFRI. Les membres du groupe d'accompagnement ont également répondu ponctuellement aux questions du SEFRI durant l'élaboration du présent rapport.

Le groupe d'accompagnement était composé de représentants de l'Office fédéral de la statistique (OFS), du SEFRI et de trois conférences spécialisées de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation

générale (CESFG) et la Conférence suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CS OPUC).

Atelier

Le SEFRI a organisé un atelier afin de valider l'état des lieux présenté dans le présent rapport et d'élaborer des propositions de mesures. Les participants étaient des experts issus d'organisations du monde du travail (Ortra), de l'orientation professionnelle, des gymnases et des écoles de culture générale, ainsi que des représentants d'organes cantonaux et intercantonaux chargés de la formation professionnelle et des écoles de formation générale du degré secondaire II. Des organisations de parents d'élèves et de jeunes étaient également représentées.

Consultation du partenariat de la formation professionnelle

Au cours du processus d'élaboration, le SEFRI a échangé avec la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) sur l'avancement et les résultats du projet. Outre le SEFRI, la CTFP est composée de partenaires sociaux (Union patronale suisse, Union suisse des arts et métiers, Union syndicale suisse et Travail.Suisse) et de cantons (CSFP et secrétariat général de la CDIP).

1.3 Cadre du mandat

Les questions posées par l'auteur du postulat concernent les jeunes adultes titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale, lesquels sont libres de suivre ensuite une formation professionnelle initiale. Un groupe relativement restreint, représentant à peine 4 % des titulaires d'une maturité gymnasiale, choisit cette voie (voir chap. 2.3.1).

Afin d'obtenir une image plus complète du passage du gymnase à la formation professionnelle initiale, le présent rapport examine également la situation des jeunes qui interrompent leur formation gymnasiale et qui n'obtiennent donc pas leur certificat de maturité. Ces derniers sont légèrement plus nombreux que les titulaires d'une maturité qui entrent dans la formation professionnelle initiale après le gymnase. Les 5,1 % de gymnasiens qui s'orientent vers une formation professionnelle initiale avant d'avoir obtenu leur certificat de maturité sont :

- des jeunes qui optent volontairement pour une formation professionnelle initiale ou qui souhaitent passer leur dernière année de scolarité obligatoire au gymnase plutôt qu'à l'école secondaire ;
- des jeunes qui ne remplissent pas les conditions requises pour suivre des études gymnasiales et qui doivent s'orienter vers une autre voie de formation.

Le présent rapport ne tient pas seulement compte des gymnases, mais aussi des écoles de culture générale, qui constituent une autre voie de formation générale au degré secondaire II. Dans le cas des écoles de culture générale en effet, les questions qui se posent par rapport à la formation professionnelle sont identiques ou comparables à celles qui se posent pour les gymnases.

Enfin, dans le cadre d'une approche globale, le rapport aborde certains aspects du choix de la formation et du parcours scolaire tant avant le passage au degré secondaire II que pendant la formation gymnasiale ou en école de culture générale.

2 Bases

2.1 Entrée au degré secondaire II

Au degré secondaire II, les compétences en matière de réglementation sont réparties entre la Confédération et les cantons. Alors que la formation professionnelle relève de la Confédération, les gymnases et les écoles de culture générale sont en premier lieu du ressort des cantons.

Environ un tiers des jeunes en fin de scolarité obligatoire choisissent la voie de la formation générale et deux tiers une formation professionnelle initiale. Ce choix dépend notamment de leurs résultats scolaires, de leur origine sociale et de leurs centres d'intérêt.

Le nombre de jeunes en formation au degré secondaire II augmentera d'ici 2033, principalement dans les écoles de culture générale et, dans une moindre mesure, dans la formation professionnelle.

La formation gymnasiale dure au moins quatre ans. En Suisse alémanique, dix cantons proposent, en plus du gymnase version courte sur quatre ans à l'issue du degré secondaire I, un gymnase version longue sur six ans à l'issue du degré primaire.

2.1.1 Compétences

Conformément à l'art. 61a de la Constitution fédérale (Cst.), la Confédération et les cantons veillent ensemble, dans les limites de leurs compétences, à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation. Ils coordonnent leurs efforts et assurent leur coopération par des organes communs et en prenant d'autres mesures.

L'instruction publique est, en vertu de l'art. 62 Cst., du ressort des cantons, de même que l'école obligatoire. Sur la base de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), cette dernière dure onze ans et comprend l'école primaire (huit ans) ainsi que l'école secondaire I (trois ans).

Conformément à l'art. 63 Cst., la Confédération légifère sur la formation professionnelle. Elle a édicté à cet effet la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10). L'exécution des tâches relevant du domaine de la formation professionnelle incombe aux cantons. Les Ortra, en tant qu'organes responsables, déterminent le contenu des offres de formation.

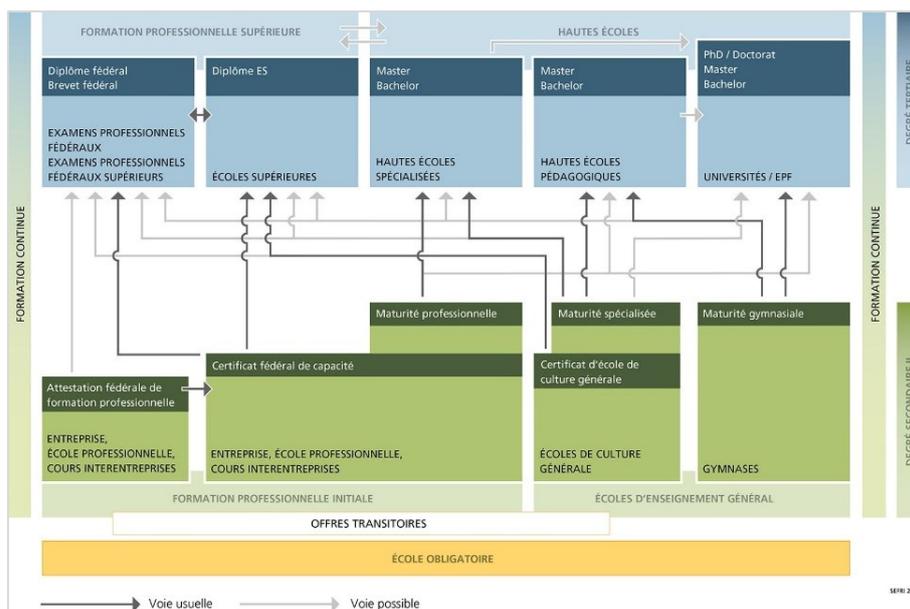
En ce qui concerne les écoles de formation générale du degré secondaire II, la compétence législative appartient en premier lieu aux cantons. La reconnaissance à l'échelle nationale des certificats de maturité gymnasiale cantonaux relève toutefois de la compétence conjointe de la Confédération et des cantons. Elle se fonde sur le règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) et sur l'ordonnance de même teneur (ORM ; RS 413.11), qui fixent les exigences minimales relatives aux filières de maturité gymnasiale en vue de l'admission aux hautes écoles universitaires et aux hautes écoles pédagogiques (HEP). Les écoles de maturité gymnasiale sont implantées dans tous les cantons.

Les écoles de culture générale doivent faire l'objet d'une reconnaissance par la CDIP. Cette reconnaissance s'effectue sur la base du règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale ainsi que diverses directives. Il existe des écoles de culture générale dans 22 cantons. Ces derniers gèrent la majorité d'entre elles. Par ailleurs, il existe également quelques prestataires privés qui gèrent des écoles de culture générale¹.

¹ CDIP [Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique]. École de culture générale <https://www.edk.ch/fr/systeme-educatif-ch/postobligatoire/secondaire-ii/ecg>

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 23,366 3 Gutjahr

FIG. 1 : SYSTÈME ÉDUCATIF SUISSE



Source : SEFRI, 2019

2.1.2 Formation postobligatoire : passage au degré secondaire II

Après avoir terminé le degré secondaire I, la grande majorité des jeunes poursuivent leur formation au degré secondaire II. Celui-ci englobe la formation professionnelle initiale et les écoles de formation générale du degré secondaire II. En 2019, trois ans après la fin de leur scolarité obligatoire, plus de 95 % des jeunes fréquentaient une école de formation générale du degré secondaire II (un tiers des jeunes) ou suivaient une formation professionnelle initiale (deux tiers des jeunes)². Genève et Vaud sont les seuls cantons où les jeunes de moins de 20 ans sont plus nombreux à commencer une formation générale plutôt qu'une formation professionnelle initiale : 65,4 % dans le canton de Genève et 56,7 % dans le canton de Vaud³.

La formation professionnelle initiale s'effectue majoritairement selon le système dual : la formation pratique en entreprise sur trois à quatre jours par semaine est complétée par l'enseignement théorique sur un à deux jours par semaine dans une école professionnelle. Les personnes en formation suivent en outre des cours interentreprises. La formation professionnelle initiale peut également être effectuée dans le cadre d'une formation en école à plein temps (école de métiers, école d'informatique ou école de commerce), avec ou sans maturité professionnelle. En Suisse romande et au Tessin, la part des formations en école à plein temps est plus élevée qu'en Suisse alémanique.

Plusieurs voies de carrière s'ouvrent aux jeunes qui ont terminé avec succès leur formation professionnelle initiale. La formation professionnelle supérieure au degré tertiaire offre un large éventail de spécialisations et permet de se préparer à assumer une fonction dirigeante. La maturité professionnelle fédérale complète la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC) par une formation générale approfondie et prépare à l'admission dans une haute école spécialisée.

Les filières de formation générale du degré secondaire II comprennent les écoles de maturité gymnasiale (gymnases), les écoles de culture générale et les écoles de maturité spécialisée. Les écoles de maturité gymnasiale préparent à l'entrée dans des filières de formation supérieure, notamment à des études dans une haute école universitaire. Les écoles de culture générale dispensent une formation générale approfondie et des connaissances de base spécifiques à un champ professionnel

² OFS [Office fédéral de la statistique] (2024). La transition à la fin de la scolarité obligatoire https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees_assetdetail.32606718.html

³ OFS [Office fédéral de la statistique] (2025). Degré secondaire II : choix de la formation <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/indicators/choix-formation-seci.html>

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 23,366 3 Gutjahr

donné. Elles préparent aux filières des écoles supérieures. La formation en école de maturité spécialisée est une formation complémentaire d'un an. Elle fait suite à la formation en école de culture générale. La maturité spécialisée permet d'étudier dans une haute école spécialisée (HES) ou dans une haute école pédagogique (HEP) dans une filière d'études apparentée à la formation acquise au préalable.

2.1.3 Durée des filières de maturité gymnasiale

La formation dans les écoles de maturité gymnasiale est dispensée après la 10^e ou la 11^e année scolaire, conformément au concordat HarmoS (ces années scolaires correspondent à la 8^e ou à la 9^e classe en Suisse alémanique). La durée minimale des filières de maturité gymnasiale est désormais fixée à quatre ans⁴. Dans le canton du Valais, la formation gymnasiale dure cinq ans⁵.

En Suisse alémanique, dix cantons proposent, outre le gymnase version courte sur quatre ans, un gymnase version longue sur six ans⁶. L'admission a lieu après le degré primaire (après la 6^e année ou la 8^e année scolaire conformément au concordat HarmoS). Les gymnases version longue comprennent généralement deux ans d'enseignement pré-gymnasial suivi d'un cursus gymnasial de quatre ans.

La Suisse romande et le Tessin n'ont pas de gymnase version longue. Certains cantons proposent des classes préparatoires au gymnase au degré secondaire I (enseignement pré-gymnasial)⁷.

2.1.4 Évolution du nombre d'élèves au degré secondaire II

Les scénarios de l'OFS montrent que le nombre total d'élèves au degré secondaire II est actuellement en hausse et que cette croissance devrait se poursuivre jusqu'en 2033⁸. Selon le scénario de référence, le nombre total d'élèves passera d'environ 386 000 en 2024 à 445 000 en 2033 (+15 %). Cette augmentation est principalement due à la croissance démographique dans les groupes d'âge concernés.

Toutefois, la croissance devrait varier selon la filière de formation : +14 % dans la formation professionnelle initiale, +20 % dans les écoles de maturité gymnasiale et +22 % dans les écoles de culture générale. En chiffres absolus, c'est dans la formation professionnelle que l'augmentation sera la plus marquée : en 2033, la formation professionnelle initiale comptera près de 31 000 apprentis de plus qu'en 2024. Le gymnase comptera près de 16 000 élèves de plus et les écoles de culture générale un peu plus de 4000.

Le nombre de maturités professionnelles, de maturités gymnasiales et de maturités spécialisées devrait augmenter sur l'ensemble de la période 2024-2033 (+22 % au total).

⁴ Art. 7 du règlement de la CDIP du 22 juin 2023 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) et de l'ordonnance de même teneur du 28 juin 2023 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) ; RS 413.11)

⁵ Art. 11 du règlement du canton du Valais du 10 juin 2009 concernant les études gymnasiales et les examens de maturité (RS 413.110)
https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/413.110

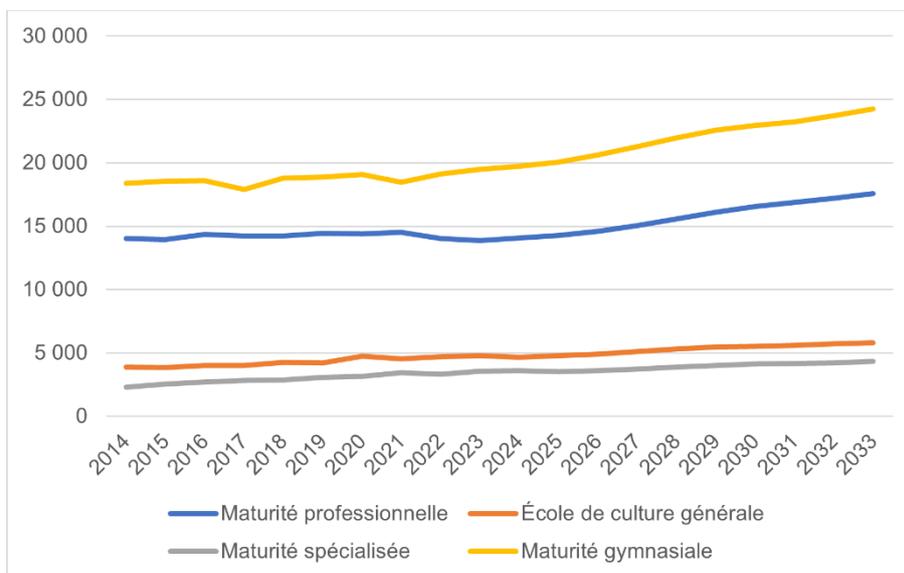
⁶ AI, GL, GR, LU, NW, OW, SG, UR, ZG, ZH ; CDIP [Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique] (2024). Übertritt in allgemeinbildende Schulen der Sekundarstufe II (gymnasiale Maturitätsschule, Fachmittelschule) : rechtliche Grundlagen | Transition vers les écoles de formation générale du secondaire II (écoles de maturité gymnasiale, écoles de culture générale) : bases juridiques. Dossier IDES
<https://edudoc.ch/record/236040>

⁷ Art. 22 du règlement du canton de Fribourg du 19 avril 2016 de la loi sur la scolarité obligatoire (RSF 411.0.11)
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/411.0.11
et § 2, al. 2 de la Mittelschutzgesetz du canton de Soleure du 29 juin 2005 (BGS 414.11)
https://bgs.so.ch/app/de/texts_of_law/414.11

⁸ OFS [Office fédéral de la statistique] (2024). Scénarios 2024-2033 pour le degré secondaire II – Élèves de 1^e année et titres par sexe et total des filières
www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bildung-wissenschaft/szenarien-bildungssystem/sekundarstufe-ii-lernende.assetdetail.33086530.html

Remarque : le chiffre mentionné dans le texte comprend également les élèves qui suivent une filière de formation non certifiante, par exemple une formation transitoire ou un semestre de motivation.

FIG. 2 : ÉVOLUTION DES DIPLÔMES DE FORMATION GÉNÉRALE 2014-2033
(SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE 2024-2033)



Source : [OFS 2024](#)

En 2022, 42,9 % des jeunes adultes ont obtenu un certificat de maturité. Le taux de maturité gymnasiale (22,9 %) est supérieur à celui de la maturité professionnelle (16,0 %). En ce qui concerne la maturité spécialisée, introduite en 2008, le taux s'élève à 4,1 %. En 2022, le taux de femmes ayant obtenu un certificat de maturité était supérieur (49,6 %) à celui des hommes (36,6 %). Les taux de maturité dans les cantons latins sont tous supérieurs à la moyenne nationale⁹.

Les différences entre les cantons et les régions linguistiques comme les différences entre les zones urbaines et les zones rurales restent importantes quand il s'agit de choisir une formation : en Suisse romande, au Tessin et dans les cantons de Bâle-Ville et de Zoug, la part des jeunes optant pour une filière générale est beaucoup plus élevée que dans les autres cantons¹⁰.

Dans les régions ayant un taux de maturité gymnasiale élevé, les entreprises formatrices sont souvent obligées d'engager des personnes ayant des compétences relativement faibles, car les élèves les plus compétents privilégient généralement le gymnase. Cette corrélation entre le taux de maturité gymnasiale et les compétences des apprentis dans la formation professionnelle entraîne une grande variation des compétences moyennes au sein d'une même profession¹¹.

L'offre des écoles de formation générale du degré secondaire II a donc une incidence sur la diversité et le contenu des formations professionnelles initiales duales dans une région. Les cantons ont la possibilité d'influer sur la formation professionnelle en modulant l'offre des écoles de formation générale du degré secondaire II.

⁹ OFS [Office fédéral de la statistique] (2024). Degré secondaire II : taux de maturités <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/indicateurs/taux-maturites.html>

¹⁰ CSRE [Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation] (2023). Rapport sur l'éducation en Suisse 2023, p. 116 https://www.skbf-csre.ch/fileadmin/files/pdf/bildungsberichte/2023/BiBer_2023_F.pdf

¹¹ CSRE [Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation] (2023). Rapport sur l'éducation en Suisse 2023, p. 141 https://www.skbf-csre.ch/fileadmin/files/pdf/bildungsberichte/2023/BiBer_2023_F.pdf

2.1.5 Choix entre formation professionnelle et formation générale

La transition vers la formation générale ou la formation professionnelle après l'école obligatoire est influencée par de nombreux facteurs. Selon Jüttler (2023), les caractéristiques individuelles suivantes jouent un rôle particulier : les résultats scolaires, l'origine sociale et les centres d'intérêt¹².

Les résultats scolaires au degré primaire constituent un bon indicateur pour prédire si les enfants s'orienteront vers une formation générale ou vers une formation professionnelle après le degré secondaire I. En règle générale, les enfants qui obtiennent de bons résultats en langue maternelle et en mathématiques au degré primaire sont plus susceptibles de poursuivre leur scolarité dans une école de formation générale du degré secondaire II à la fin du degré secondaire I. Les résultats obtenus au degré primaire influencent également les attentes des parents et des enseignants quant au parcours futur des enfants. Des attentes élevées renforcent la tendance à opter pour une formation générale¹³.

L'origine sociale joue également un rôle dans la décision des jeunes d'opter pour une formation professionnelle ou une formation générale après l'école obligatoire. Par « origine sociale », on entend non seulement la classe sociale, mais aussi le niveau de formation des parents et le contexte migratoire. En Suisse, les enfants et les jeunes issus des classes sociales défavorisées sont plus susceptibles d'opter pour une formation professionnelle à l'issue de la scolarité obligatoire. L'origine migratoire influence le choix de l'orientation de deux manières. D'une part, les enfants issus de l'immigration présentent souvent des lacunes linguistiques qui entravent leur accès à la formation générale du degré secondaire II. D'autre part, ils sont pourtant plus nombreux à exprimer leur envie de fréquenter un type d'école très exigeant, comme le gymnase, et à manifester une plus grande propension à poursuivre des études ou, de manière générale, à avoir des aspirations scolaires plus élevées¹⁴.

Le choix entre la formation professionnelle et la formation générale ne dépend pas uniquement des résultats scolaires, de l'origine sociale ou de l'affinité avec l'école, c'est avant tout une décision guidée par les centres d'intérêt individuels. Les aspirations professionnelles jouent en effet un rôle clé dans la décision d'opter pour la formation professionnelle au lieu de la formation générale¹⁵. D'autres facteurs jouent également un rôle, tels que les attentes quant aux perspectives de carrière.

¹² Jüttler, Andreas (2023). Berufsbildung oder Allgemeinbildung ? Die Rolle von Leistung, Interesse und sozialer Herkunft beim Übergang von der Schule in Ausbildung und Studium (am Beispiel der Schweiz). Dissertation kops.uni-konstanz.de/entities/publication/c66d5c52-6939-4bf8-8950-64e09b80f1a8

¹³ Schumann, S., Neuenschwander, M. P., Jüttler, A., Fräulin, J. C. (2018). Gymnasium oder Berufsausbildung : Vorhersage der Bildungsentscheidung im Anschluss an die Sekundarstufe I durch Leistungen und Eltern- und Lehrpersonenerwartungen in Deutsch und Mathematik in der Schweizer Primarschule. *ZSE Zeitschrift für Soziologie der Erziehung und Sozialisation* (ISSN 1436-1957), Ausgabe 04, Jahr 2018, Seite 361-379

¹⁴ Jüttler, Andreas (2023). Berufsbildung oder Allgemeinbildung ? Die Rolle von Leistung, Interesse und sozialer Herkunft beim Übergang von der Schule in Ausbildung und Studium (am Beispiel der Schweiz). Dissertation. P. 43 kops.uni-konstanz.de/entities/publication/c66d5c52-6939-4bf8-8950-64e09b80f1a8

¹⁵ Jüttler, A., Schumann, S., Neuenschwander, M.P. et al. (2021). General or Vocational Education ? The Role of Vocational Interests in Educational Decisions at the End of Compulsory School in Switzerland. *Vocations and Learning* 14, 115–145 (2021) <https://doi.org/10.1007/s12186-020-09256-y>

2.2 Orientation professionnelle

La préparation au choix d'une profession dans le cadre de l'école obligatoire est un processus structuré et harmonisé à l'échelle nationale, auquel participent non seulement les jeunes et leurs parents, mais aussi leurs enseignants, des spécialistes de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, les offices cantonaux de la formation professionnelle et les milieux économiques. L'offre disponible est vaste et bien développée. L'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, et donc la préparation au choix d'une profession ou d'une filière d'études dans un gymnase version longue ou courte, est une tâche des cantons.

2.2.1 Préparation au choix d'une profession à l'école

L'orientation professionnelle a lieu pendant les trois dernières années de l'école obligatoire (degré secondaire I) et permet aux élèves de se préparer à leur futur parcours scolaire ou professionnel. En Suisse alémanique, le contenu et le déroulement de l'orientation professionnelle sont définis dans le « Lehrplan 21 », en Suisse romande dans le « Plan d'études romand » et au Tessin dans le « Piano di Studio ». L'objectif est que tous les jeunes soient en mesure de prendre une décision éclairée quant à la suite de leur formation au niveau secondaire II.

Les jeunes qui entrent dans un gymnase version longue (après la 8^e année scolaire ou la 6^e classe en Suisse alémanique ; cf. également chap. 2.1.3.) suivent l'enseignement prévu par les plans d'études édictés par les cantons pour les écoles de maturité. Il appartient aux cantons de garantir la préparation à la formation professionnelle ou à la formation post-gymnasiale par le biais de ces plans d'études.

Les enseignants du degré secondaire I sont formés dans les HEP. Le règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité (règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement, RRDE) de la CDIP prévoit que les HEP préparent les futurs enseignants à soutenir les élèves dans leur orientation professionnelle¹⁶. Les enseignants doivent être capables d'accompagner le processus de choix et de décision. Ils doivent acquérir à cet effet des connaissances appropriées sur le système éducatif, y compris sur le système de la formation professionnelle.

En 2012, la CDIP a lancé un projet visant à améliorer le conseil et le soutien des gymnasiens concernant le choix de leurs études¹⁷. L'objectif principal était de contribuer à réduire le nombre d'abandons et de changements d'orientation à l'université. Selon un rapport de 2019 sur le suivi de la mise en œuvre du projet dans les cantons¹⁸, la situation était alors très hétérogène dans l'ensemble de la Suisse, tant en termes de degré de mise en œuvre que d'approche. Certains cantons ont élaboré des concepts cantonaux, d'autres au niveau des écoles. Dans d'autres cantons, la responsabilité de définir une directive cantonale sur la préparation au choix d'une profession ou d'une filière d'études dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière est laissée aux services d'orientation professionnelle. Diverses mesures ont été mises en œuvre dans les cantons, telles que l'introduction de plans de suivi pour le choix des études et le développement d'offres d'information qui tiennent également compte de la possibilité d'une transition vers la formation professionnelle¹⁹.

¹⁶ Art. 7, al. 3, RRDE : « [...] qui obtiennent un diplôme d'enseignement de la scolarité obligatoire sont capables [...] de soutenir les élèves dans leur choix professionnel ».

¹⁷ CDIP [Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique] (2016). Recommandations relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale <https://www.edk.ch/fr/themes/maturite-gymnasiale>

¹⁸ ZEM CES | Centre suisse de compétence pour le degré secondaire II formation générale et l'évaluation des écoles du degré secondaire II (2019). Monitoring de la mise en œuvre dans les Cantons de la recommandation 4 de la CDIP (17.03.2016) pour l'amélioration de l'orientation universitaire et de carrière dans les gymnases www.edk.ch/fr/themes/transversaux/opuc/csopuc

¹⁹ Exemple du canton de Lucerne : Studienwahl-Fahrplan (beruf.lu.ch/Studium/Studienwahl_und_Studienberatung/Studienwahlfahrplan), Internetseite « Studienwahl & Studienberatung » https://beruf.lu.ch/Studium/Studienwahl_und_Studienberatung

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 23,366 3 Gutjahr

Les enseignants responsables de classe au gymnase ont pour tâche, tout au long de la formation gymnasiale, d'accompagner et de conseiller leurs élèves en tant que groupe ainsi que chaque élève individuellement dans le processus du choix des études²⁰. L'association faîtière des enseignants suisses (*Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz LCH*) considère qu'il est du devoir des écoles de préparer les élèves au monde du travail. Le travail des enseignants comprend également le conseil et l'accompagnement des élèves ainsi que la collaboration avec les parents, d'autres écoles, des spécialistes et d'autres personnes de référence²¹.

2.2.2 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

À l'école obligatoire, la préparation au choix d'une profession se fait généralement en collaboration avec le service cantonal d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Les conseillers d'orientation discutent avec les élèves dans les classes et informent les parents lors de réunions organisées par l'école. Les jeunes peuvent s'informer auprès des centres cantonaux d'information et de conseil sur les différentes professions et les possibilités de carrière offertes par la formation professionnelle. Le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) fournit des informations sur l'ensemble des professions, les profils d'exigences et les formations continues dans le domaine tertiaire. Les élèves peuvent consulter ces informations dans les centres d'information ou emprunter les documents qui les intéressent. De plus, les conseillers aident les jeunes, lors d'entretiens individuels, à identifier leurs centres d'intérêt et leurs aptitudes et leur présentent les voies de formation et de formation continue possibles.

Les services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ont vocation à aider les jeunes à choisir entre la voie professionnelle ou la voie générale en fonction de leurs centres d'intérêt, de leurs compétences cognitives et de leurs talents pratiques. L'objectif est que les jeunes puissent valoriser leurs compétences dans la formation choisie, dans l'intérêt à la fois des jeunes eux-mêmes et du marché du travail.

2.2.3 Rôle des parents dans la préparation au choix d'une profession

Les parents jouent un rôle important dans le processus de choix d'une profession de leurs enfants. Ils apportent leur soutien

- a) en étant un modèle, afin que leurs enfants construisent et prennent leur vie en main de manière proactive,
- b) en expliquant de manière compréhensible et crédible l'importance de la formation et du parcours scolaire, afin que leurs enfants s'investissent pleinement, et
- c) en accompagnant leurs enfants dans le processus de choix d'une profession de manière directe et concrète²².

Pour pouvoir offrir ce soutien, les parents doivent être impliqués dans le processus de choix d'une profession et être informés des possibilités qui existent en matière de formation et de formation continue. En règle générale, l'école les informe sur le processus de choix d'une profession et sur les perspectives de formation de leurs enfants. Les services d'orientation professionnelle fournissent également des informations sur les différentes offres et répondent aux questions d'ordre général. Sur son site Internet orientation.ch, le CSFO propose une aide concrète pour soutenir les jeunes et met des brochures multilingues, des guides et des fiches d'information à disposition. Il existe également des cours destinés spécifiquement aux parents et aux tuteurs légaux.

²⁰ CDIP [Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique] (2014). Maturité gymnasiale : garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles
<https://edudoc.ch/record/216769?ln=fr>

²¹ LCH – Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz (2014) Der Berufsauftrag der Lehrerinnen und Lehrer
www.lch.ch/fileadmin/user_upload/lch/Verband/Grundlagen/Berufsauftrag_LCH.pdf

²² Markus P. Neuenschwander (2008). Elternunterstützung im Berufswahlprozess. In D. Läge & A. Hirschi (Eds.), *Berufliche Übergänge : Psychologische Grundlagen der Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung* (pp. 135-154)
<https://irf.fhnw.ch/server/api/core/bitstreams/6be27d27-280a-4423-9267-b571aa3cfc5d/content>

2.3 Perméabilité dans le degré secondaire II

La grande majorité des jeunes qui entrent dans le degré secondaire II terminent la formation qu'ils ont initialement choisie. Une partie d'entre eux optent pour une autre voie ou une autre profession au cours de leur formation et d'autres encore suivent une seconde formation au degré secondaire II après avoir terminé leur première formation.

Au total, environ 3500 personnes qui ont fréquenté ou terminé un gymnase ou une école de culture générale commencent chaque année une formation professionnelle initiale. Cela représente 4,6 % du nombre total d'entrées dans une formation professionnelle initiale.

Lorsqu'ils changent d'orientation, les élèves des écoles de formation générale du degré secondaire II choisissent principalement la formation professionnelle initiale d'employée de commerce CFC/employé de commerce CFC. Les élèves issus d'une école de culture générale se dirigent également vers les professions du domaine de la santé et du social.

Alors que de nombreux jeunes et jeunes adultes qui passent à la formation professionnelle *avant* la fin de leur formation de degré secondaire II choisissent une formation professionnelle initiale en école à plein temps, ils sont nombreux à opter pour une formation professionnelle initiale *duale* après avoir terminé leur formation générale de degré secondaire II. Les titulaires d'une maturité gymnasiale s'intéressent principalement aux professions dont la durée de l'apprentissage peut être écourtée grâce à des programmes de formation adaptés.

2.3.1 Transitions et entrées dans la formation professionnelle initiale

Parmi les personnes qui entament une première formation du degré secondaire II (formation générale ou formation professionnelle), la grande majorité obtient un diplôme dans les six ans. À titre d'exemple, le taux de réussite s'élevait à 93 % pour les personnes qui avaient débuté leur formation en 2017/2018²³.

La plupart des jeunes terminent la formation qu'ils ont commencée. Seule une proportion relativement faible d'entre eux change de formation, par exemple en passant d'une école de culture générale à une formation professionnelle initiale. La fréquence des réorientations diminue au fil de la formation : la plupart ont lieu au cours de la première année, puis leur nombre se réduit d'année en année²⁴. Certains élèves des écoles de formation générale du degré secondaire II font le choix de suivre une formation professionnelle initiale après avoir obtenu leur diplôme.

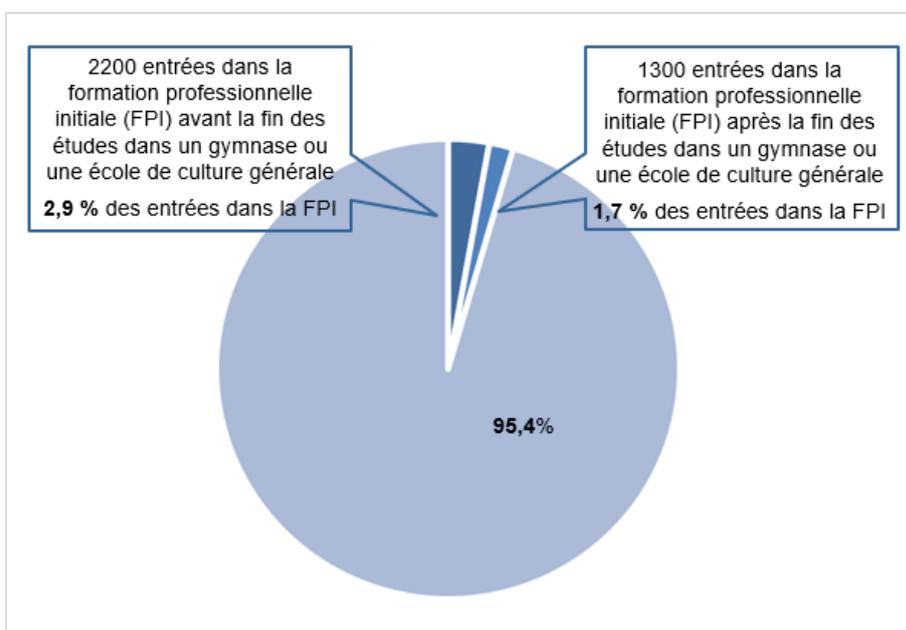
Au total, environ 3500 personnes qui ont suivi (2200) ou terminé (1300) des études dans un gymnase ou une école de culture générale commencent chaque année une formation professionnelle initiale. Cela représente 4,6 % du nombre total d'entrées dans la formation professionnelle initiale (sur la base des entrées en 2017)²⁵.

²³ OFS [Office fédéral de la statistique] (2024). Transitions et parcours dans le degré secondaire II <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/secondaire-II.html>

²⁴ OFS [Office fédéral de la statistique] (2015). Analyses longitudinales dans le domaine de la formation – Transitions et parcours dans le degré secondaire II, édition 2015 www.bfs.admin.ch/bfs/fr.assetdetail.349429

²⁵ Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

FIG. 3 : ENTRÉES DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE, PASSAGES DEPUIS UNE ÉCOLE DE FORMATION GÉNÉRALE DU DEGRÉ SECONDAIRE II



Source : Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025) – Graphique SEFRI

Réorientation vers une formation professionnelle initiale avant la fin des études dans une école de formation générale du degré secondaire II

Parmi les personnes qui entament des études gymnasiales, 7,0 % s'orientent vers une formation professionnelle initiale dans les six ans qui suivent leur entrée au gymnase ; ce chiffre atteint 19,4 % chez les élèves des écoles de culture générale²⁶. La proportion de passages du gymnase ou de l'école de culture générale à une formation professionnelle initiale est relativement élevée en Suisse romande et au Tessin. Cela s'explique notamment par un taux de fréquentation de ces écoles plus élevé dans ces cantons : lorsque ce taux est élevé, le nombre d'élèves qui, volontairement ou non, se réorientent est comparativement plus important. Il paraît également plausible que plus le taux de fréquentation des écoles de formation générale du degré secondaire II est élevé, plus nombreux sont les élèves qui ne satisfont pas aux exigences ou qui ont des centres d'intérêt plus variés et veulent (ou doivent) se réorienter²⁷.

Il existe plusieurs raisons de passer d'une école de formation générale du degré secondaire II à une formation professionnelle initiale. Une étude²⁸ cite notamment des problèmes de motivation, des problèmes relationnels avec les enseignants et les autres élèves ou une réorientation professionnelle. Les facteurs liés aux performances – surmenage ou sous-stimulation – jouent un rôle plutôt secondaire. Selon l'étude, la culture managériale de l'école peut également avoir une influence sur les réorientations.

Passage à une formation professionnelle initiale après la fin des études dans une école de formation générale du degré secondaire II

La grande majorité des diplômés d'une école de formation générale du degré secondaire II poursuivent leurs études au degré tertiaire A (hautes écoles)²⁹. Seule une petite partie d'entre eux optent

²⁶ Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

²⁷ Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

²⁸ Stamm, M. (2010). Dropouts am Gymnasium. Eine empirische Studie zum Phänomen des Schulabbruchs. *Zeitschrift für Erziehungswissenschaft*, 13(2), 273-291
<https://doi.org/10.1007/s11618-010-0121-z>

²⁹ OFS [Office fédéral de la statistique] (2024). Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration dans le marché du travail : Graphiques et tableaux (sections 1 à 3) – 2018-2022 | Tableau
www.bfs.admin.ch/bfs/rm/home.assetdetail.33006252.html

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 23,366 3 Gutjahr

pour une formation professionnelle initiale. Ils franchissent souvent ce pas après quelques années intermédiaires, durant lesquelles ils acquièrent de l'expérience dans d'autres formations ou sur le marché du travail³⁰. Parmi les personnes ayant obtenu un certificat de maturité gymnasiale entre 2012 et 2017, 3,8 % ont intégré une formation professionnelle initiale avant 2022. Ce chiffre était de 8,7 % parmi les personnes ayant obtenu un certificat de maturité spécialisée et de 39,7 % parmi celles ayant obtenu un certificat d'une école de culture générale sans maturité spécialisée³¹.

Les cantons romands en particulier (hors Tessin) affichent des taux supérieurs à la moyenne en ce qui concerne le nombre d'entrées dans une formation professionnelle initiale après des études dans une école de formation générale du degré secondaire II. Parmi les cantons alémaniques, Berne et Lucerne enregistrent les taux les plus élevés d'entrées dans une formation professionnelle initiale³².

2.3.2 Formations professionnelles initiales choisies après une école de formation générale du degré secondaire II

Parmi les personnes qui ont suivi ou terminé une formation dans un gymnase ou une école de culture générale et qui se réorientent vers une formation professionnelle initiale, la profession d'employée de commerce CFC/employé de commerce CFC est de loin la plus populaire. Parmi les professions les plus choisies figurent également celles de dessinatrice CFC/dessinateur CFC, laborantine CFC/laborantin CFC et horticultrice CFC/horticulteur CFC. La formation professionnelle initiale d'informaticienne CFC/informaticien CFC est également très prisée des gymnasiens. Les élèves des écoles de culture générale optent principalement pour des professions dans le domaine de la santé et du social, qui sont les principaux domaines professionnels auxquels préparent les écoles de culture générale³³.

Alors qu'environ un tiers des jeunes et jeunes adultes qui passent à la formation professionnelle avant la fin de leur formation de degré secondaire II choisissent une formation professionnelle initiale en école à plein temps³⁴, ils sont seulement 13 % à opter pour la formation en école à plein temps après avoir terminé leur formation générale de degré secondaire II³⁵. Les titulaires d'une maturité gymnasiale s'intéressent principalement aux professions dont la durée de l'apprentissage peut être écourtée grâce à des programmes de formation adaptés (voir aussi chap. 2.3.4.).

2.3.3 Formations professionnelles initiales raccourcies

Conformément à l'art. 18, al. 1, LFPr, la durée de la formation professionnelle initiale peut être écourtée de manière appropriée pour les personnes qui ont beaucoup de facilité ou qui ont une formation préalable. Cette disposition permet aux cantons de développer des solutions destinées spécialement aux élèves des gymnases et des écoles de culture générale. Les jeunes adultes ayant obtenu un certificat de maturité peuvent ainsi être dispensés de cours ou de certaines parties scolaires d'une procédure de qualification.

Lorsque la personne en formation et l'entreprise formatrice conviennent de raccourcir la durée de la formation professionnelle initiale, l'office de la formation professionnelle du canton de domicile vérifie si les dispositions légales de la LFPr, de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr ; RS 412.101) et de l'ordonnance sur la formation correspondante sont remplies. Il décide, après avoir entendu les parties contractantes et l'école professionnelle, si la durée de l'apprentissage peut être

³⁰ BSS Volkswirtschaftliche Beratung (2025). Auswertungen zu LABB-Daten zu Personen mit einem allgemeinbildenden Abschluss auf Sekundarstufe II, die zwischen 2012 und 2017 in eine BGB eintraten. Bâle

³¹ Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

³² Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

³³ Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

³⁴ Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

³⁵ BSS Volkswirtschaftliche Beratung (2025). Auswertungen zu LABB-Daten zu Personen mit einem allgemeinbildenden Abschluss auf Sekundarstufe II, die zwischen 2012 und 2017 in eine BGB eintraten. Bâle

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 23,366 3 Gutjahr

raccourcie et, le cas échéant, de quelle durée, de quels domaines d'enseignement de l'école professionnelle la personne en formation peut être dispensée et de quels domaines de qualification elle peut être dispensée lors de l'examen final.

En règle générale, les acquis scolaires obtenus par l'élève au gymnase sont pris en compte et celui-ci est dispensé de l'enseignement de la culture générale. La durée de la formation est raccourcie d'une année et la personne concernée entre directement en deuxième année d'apprentissage, mais elle doit rattraper l'enseignement des connaissances professionnelles de la première année d'apprentissage. Si, au cours de la formation professionnelle initiale, il s'avère qu'il faut plus de temps pour atteindre tous les objectifs de formation, les parties contractantes peuvent, avec l'accord de l'office de la formation professionnelle, décider de prolonger la durée de l'apprentissage.

Près des deux tiers des personnes qui suivent une formation professionnelle initiale après le gymnase suivent une formation raccourcie. Ces proportions sont à peu près identiques en Suisse romande et en Suisse alémanique³⁶.

2.3.4 Apprentissage way-up

L'apprentissage way-up est une forme particulière de formation professionnelle initiale raccourcie. Il a été spécialement conçu pour les titulaires d'une maturité gymnasiale. Il permet, après le gymnase, d'achever en deux ans une formation professionnelle initiale de quatre ans. La formation comprend un programme adapté sur les trois lieux de formation. Si le nombre de participants est suffisant, les écoles professionnelles créent des classes spéciales pour les apprentis des professions qui proposent le modèle way-up, ainsi que les plans de formation correspondants.

L'apprentissage way-up trouve son origine dans le secteur technique³⁷. Certains cantons et écoles professionnelles proposent des formations professionnelles initiales raccourcies similaires dans d'autres professions, par exemple « way-up plus » au centre de formation industrielle et artisanale de Zoug pour les dessinatrices CFC/dessinateurs CFC³⁸ et « Quest » à l'école professionnelle artisanale de Wetzikon pour les charpentières CFC/charpentiers CFC³⁹. La combinaison de la maturité gymnasiale et du CFC permet d'accéder directement aux filières d'études correspondantes dans une haute école spécialisée, étant donné que l'admission à ces études requiert, outre le certificat de maturité, une expérience du monde du travail.

Comme pour les autres formations professionnelles initiales raccourcies, une condition préalable à l'apprentissage way-up est que les deux parties contractantes – la personne en formation et l'entreprise formatrice – s'accordent sur la durée de la réduction. L'office cantonal de la formation professionnelle vérifie ensuite si les conditions légales sont remplies et si l'école professionnelle peut proposer un programme de formation adapté.

Parmi les dix professions les plus choisies par les titulaires d'une maturité gymnasiale, quatre sont des professions way-up : informaticienne CFC/informaticien CFC, dessinatrice CFC/dessinateur CFC, médiaticienne CFC/médiaticien CFC et polymécanicienne CFC/polymécanicien CFC⁴⁰.

La formation des titulaires d'une maturité gymnasiale dans le cadre d'un apprentissage raccourci tel que le modèle way-up présente des avantages pour les entreprises formatrices : les apprentis sont plus mûrs et disposent d'une bonne culture générale ainsi que de compétences d'apprentissage avérées. L'adaptation des plans de formation à l'interne entraîne toutefois une charge supplémentaire pour les entreprises formatrices. Le raccourcissement de la formation engendre en outre la suppression d'une partie de la formation pratique. Cela a son importance dans les domaines professionnels

³⁶ BSS Volkswirtschaftliche Beratung (2025). Auswertungen zu LABB-Daten zu Personen mit einem allgemeinbildenden Abschluss auf Sekundarstufe II, die zwischen 2012 und 2017 in eine BGB eintraten. Bâle

³⁷ Swissmem. Way-up – le pont vers l'avenir, professions : automaticienne CFC/automaticien CFC, électronique CFC/électronicien CFC, informaticienne CFC/informaticien CFC, constructrice CFC/constructeur CFC, polymécanicienne CFC/polymécanicien CFC, médiaticienne CFC/médiaticien CFC
<https://www.find-your-future.ch/fr/etudes/apres-maturite/way-up/>

³⁸ www.zf-ingenieurbau.ch/zeichner-efz-ingenieurbau/beruf/way-up-plus/

³⁹ www.gbwetzikon.ch/holz/holzbau-quest

⁴⁰ Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

dans lesquels la formation pratique est si dense que les entreprises ne peuvent que difficilement remplir toutes les exigences du plan de formation dans le temps raccourci. Les apprentis ont quant à eux moins de temps pour acquérir une routine dans les processus de travail et peuvent avoir plus de difficultés à réussir la procédure de qualification.⁴¹

Il convient également de relever que les programmes way-up pourraient devenir une voie de formation privilégiée par les jeunes, car ils leur permettent d'obtenir en relativement peu de temps deux diplômes du degré secondaire II et d'entrer dans une entreprise formatrice. Les entreprises pourraient aussi choisir de privilégier cette voie de recrutement. Elles favoriseraient alors les participants au programme way-up par rapport aux jeunes ayant terminé l'école obligatoire⁴².

2.3.5 Programmes de formation proposés par les entreprises

Les entreprises actives principalement dans le secteur des services privés proposent des programmes de formation spécialement destinés aux titulaires d'une maturité. Ces formations durent entre un et deux ans. Elles ne débouchent pas sur un certificat fédéral de capacité, mais sur un certificat ou un diplôme reconnu dans le milieu professionnel concerné. Les participants perçoivent souvent un salaire pendant la durée de la formation. On peut citer à titre d'exemple la formation bancaire de base pour les porteurs de maturité (BEM)⁴³, la formation Young Insurance Professional AFA (YIP)⁴⁴ et la formation en économie post-maturité (PWA)⁴⁵.

2.4 Effets systémiques d'une perméabilité accrue

Au cours des dernières années, l'Allemagne et l'Autriche ont amélioré la perméabilité au degré secondaire II. Il est désormais plus facile pour les élèves des écoles de formation générale du degré secondaire II d'obtenir un titre de la formation professionnelle initiale. Les écoles à plein temps débouchant sur une qualification professionnelle offrent un éventail de formations plus large que la formation professionnelle duale. Cette évolution a fait que l'apprentissage classique a perdu de son importance dans ces deux pays. Le risque est qu'une tendance similaire se développe en Suisse.

2.4.1 Des écoles de formation générale du degré secondaire II attractives grâce à une perméabilité accrue

L'expertise de la HEFP sur la perméabilité horizontale au degré secondaire II donne un aperçu des effets systémiques de l'encouragement de la transition entre les écoles de formation générale du degré secondaire II et la formation professionnelle initiale⁴⁶. Les auteurs, le professeur Jürg Schweri et Belinda Aeschlimann, de la HEFP, constatent qu'en règle générale, les élèves, les apprentis et les étudiants tirent profit de la perméabilité élevée du système de formation, car celle-ci multiplie leurs options de formation. Cela vaut également pour les élèves des écoles de formation générale du degré secondaire II.

L'attrait pour les écoles de formation générale du degré secondaire II peut être renforcé par une transition facilitée entre ces écoles et la formation professionnelle initiale. La valeur « optionnelle » des formations générales du degré secondaire II augmente lorsque les acquis scolaires obtenus dans ces écoles sont pris en compte dans la formation professionnelle initiale. La possibilité pour les élèves de

⁴¹ BIZ Centre d'information et d'orientation professionnelle du canton de Berne (2024). Possibilités après l'école secondaire : l'apprentissage raccourci www.biz.bkd.be.ch/fr/start/angebote/informationsangebote/biz-publikationen.html

⁴² Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

⁴³ cyp.ch/fr/formation-de-base-banque/porteurs-de-maturite

⁴⁴ www.vbv.ch/fr/qualifications/young-insurance-professional-afa

⁴⁵ www.pwa.ch/was-ist-die-pwa/ablauf

⁴⁶ Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

ces écoles de passer plus facilement à une formation professionnelle initiale pourrait inciter davantage de jeunes à s'y inscrire. À l'inverse, la pression ou la nécessité de faciliter le passage à la formation professionnelle initiale augmentera avec la hausse du taux de fréquentation des gymnases et des écoles de culture générale.

2.4.2 Effet d'éviction sur le marché des places d'apprentissage

L'expertise Schweri & Aeschlimann de la HEFP fait état d'expériences similaires en Allemagne en ce qui concerne la perméabilité entre les écoles de formation générale du degré secondaire II et la formation professionnelle initiale. La perméabilité entre les écoles de formation générale du degré secondaire II et la formation professionnelle est plus élevée en Allemagne qu'en Suisse. La proportion de titulaires d'une maturité qui se sont orientés vers une formation professionnelle après la maturité a augmenté au cours des dix à quinze dernières années. Selon les données de l'Office fédéral allemand de la statistique, près de 30 % des jeunes ayant conclu un nouveau contrat de formation en 2023 étaient titulaires d'une maturité, contre 23 % en 2011. Ce phénomène peut entraîner un effet d'éviction sur le marché des places d'apprentissage : lors de l'attribution d'une place d'apprentissage, les titulaires d'une maturité sont privilégiés, en particulier dans certaines professions exigeantes, et évincent du marché des places d'apprentissage les jeunes titulaires d'un diplôme de fin d'études du degré secondaire I.

2.4.3 Intégration de la formation professionnelle et de la formation générale

En Allemagne, la valeur optionnelle de la formation générale du degré secondaire II a également augmenté grâce à l'offre de filières d'études duales. En effet, les titulaires d'une maturité peuvent obtenir simultanément un diplôme professionnel et un diplôme d'une haute école dans le cadre de filières d'études duales « intégrées à la formation » proposées dans certaines hautes écoles. Cette offre permet de contourner la voie classique de l'apprentissage.

En Autriche, une partie des offres de formation en école à plein temps permet à la fois d'entrer directement sur le marché du travail et d'accéder à des études dans une haute école. Elles offrent un éventail plus large d'options de formation que la formation professionnelle duale et commencent après la huitième année. Les jeunes qui ne satisfont pas aux exigences de ces écoles à plein temps peuvent, après un an, poursuivre sans interruption leur formation professionnelle duale. Ces écoles à plein temps ont par conséquent gagné en importance, au détriment de la formation professionnelle duale.

3 Mesures

Les processus et structures actuels en matière de choix d'une formation ou d'une profession ont fait leurs preuves. Il s'agit maintenant d'y intégrer les passerelles vers la formation professionnelle initiale offertes aux diplômés des écoles de formation générale du degré secondaire II. L'accent doit être mis sur le développement de l'orientation professionnelle et scolaire aux degrés secondaires I et II, développement qui doit se fonder sur l'orientation de la stratégie nationale de la CDIP pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière qui prévoit que les élèves, les apprentis et les étudiants sont systématiquement soutenus dans le développement des compétences de conception de carrière et préparés aux transitions pendant toute la durée de leur formation (primaire, secondaire I et II, tertiaire) et ce d'une manière adaptée à leur niveau scolaire. Dans cette optique, les jeunes doivent être informés, dans le cadre de la préparation au choix d'une profession au degré secondaire I, de l'éventail complet des voies de formation professionnelle possibles.

Dans les écoles de formation générale du degré secondaire II, les jeunes peuvent également s'informer sur les possibilités de formation continue. Parmi celles-ci figure le programme way-up, qui permet de suivre dans certaines branches une formation professionnelle initiale sous la forme d'une formation raccourcie de deux ans.

3.1 Décision en matière de formation après le degré secondaire I

Importance de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Le système éducatif suisse est conçu de manière à permettre aux jeunes de choisir la voie de formation qui leur convient en fonction de leurs aptitudes et de leurs centres d'intérêt, puis d'accéder sans interruption au marché du travail ou à des écoles supérieures. Grâce à la grande perméabilité du système, les décisions prises à un moment donné peuvent être modifiées ultérieurement.

L'orientation professionnelle, universitaire et de carrière joue un rôle important pour aider les jeunes à prendre la meilleure décision possible au degré secondaire I et à éviter des détours inutiles dans leur parcours scolaire. Cette tâche incombe aux cantons (art. 51 LFPr). Ceux-ci disposent tous d'une offre développée, qu'il appartient aux services cantonaux d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière de mettre en œuvre, en collaboration avec les écoles et les milieux économiques.

Attirer les jeunes talentueux vers la formation professionnelle

Le domaine de la formation professionnelle dispose d'un large éventail de possibilités pour attirer les jeunes talents dès la fin de l'école obligatoire :

- Maturité professionnelle et formation professionnelle supérieure
La maturité professionnelle et la formation professionnelle supérieure offrent aux jeunes avec un haut potentiel la possibilité de continuer à évoluer professionnellement et d'obtenir un niveau de qualification plus élevé.
- Professions exigeantes
La formation professionnelle propose environ 250 formations professionnelles initiales, parmi lesquelles figurent de nombreuses professions exigeantes sur le plan cognitif, telles que mécanicienne/mécatronicien d'automobiles CFC et médiamaticienne CFC/médiamaticien CFC.
- Offres d'encouragement dans les lieux de formation
Des écoles professionnelles proposent aux jeunes avec un haut potentiel de suivre des cours facultatifs et un enseignement bilingue. Des entreprises formatrices créent des situations de formation qui vont au-delà des objectifs de formation⁴⁷ et des responsables de la formation professionnelle sont formés pour encourager les jeunes avec un haut potentiel⁴⁸.

⁴⁷ voir [Modes de formation | login formation professionnelle](#)

⁴⁸ SEFRI [Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation] (2025). Plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle.
www.sbf.admin.ch/fr/responsables-de-la-formation-professionnelle

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 23,366 3 Gutjahr

- Initiatives de partenaires de la formation professionnelle et d'organisations à but non lucratif
Avant et pendant la formation professionnelle initiale, les jeunes qui ont de bons résultats scolaires peuvent bénéficier d'offres qui, d'une part, préparent les élèves à entrer dans une formation professionnelle initiale exigeante et, d'autre part, permettent aux apprentis d'acquérir une expérience complémentaire aux objectifs de formation prescrits⁴⁹.
- Championnats des métiers
Les associations professionnelles organisent des championnats des métiers faisant office de plateforme pour les jeunes talents. La Confédération soutient la fondation SwissSkills dans la promotion et l'organisation des championnats des métiers.
- Échanges et mobilité
Un échange dans une autre région linguistique ou dans un autre pays permet aux personnes en formation non seulement de découvrir un autre environnement professionnel, mais aussi d'améliorer leurs connaissances linguistiques, leurs compétences sociales et professionnelles et, partant, leurs perspectives sur le marché du travail.
- Encouragement des compétences extra-professionnelles
Lorsque des jeunes se distinguent également dans le domaine sportif ou artistique, la formation professionnelle leur offre, grâce à des programmes d'encouragement des talents, la possibilité de combiner formation et développement dans ce domaine extra-professionnel.

3.2 Informer sur les possibilités de transition

Objectifs politiques concernant l'espace suisse de la formation et stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Dans leur stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière⁵⁰, les cantons se sont fixé pour objectif de promouvoir, à tous les niveaux de formation, les compétences en matière de conception de carrière des personnes qui suivent une formation. Conformément à cette stratégie, les tâches et les responsabilités doivent également être systématiquement réglementées afin d'assurer un processus d'amélioration continue de la formation professionnelle et de la formation générale du degré secondaire II. Des programmes de formation continue permettent aux enseignants de mieux se préparer à leur tâche de promotion des compétences en matière de gestion de carrière.

La stratégie s'appuie sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation fixés par la CDIP et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) dans leur « Déclaration 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation », renouvelée en 2023 :

- faire de sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire I ;
- définir des mesures contribuant à réduire le taux d'abandon des études dans les hautes écoles universitaires ;
- encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse et les soutenir par le biais de l'information et de l'orientation.

Offre de conseil dans les gymnases

Les objectifs de la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ont eu des répercussions sur l'ORM/le RRM, et donc sur l'offre de conseil proposée dans les gymnases. Depuis leur révision en 2024, l'ORM et le RRM contiennent une disposition relative à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (art. 31) : dans le cadre de la procédure de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, il doit être prouvé qu'une offre gratuite d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière est proposée aux élèves. Ceux-ci doivent être préparés, au cours de leur formation menant à la maturité, à prendre des décisions en matière d'études et de carrière et acquérir les compétences qui leur seront nécessaires sur le long terme pour gérer leur carrière. Cette

⁴⁹ Exemples : www.ict-scouts.ch, www.talentfoerderungplus.ch, szUDH – Centre suisse pour la pensée et l'action entrepreneuriales, <https://sif.ch/>, YES | Programmes pratiques d'apprentissage du monde économique et de la formation d'opinion, <https://science.olympiad.ch>

⁵⁰ CDIP [Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique] (2021). Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) www.edk.ch/fr/themes/transversaux/opuc

approche vise notamment à faciliter le choix des études et à réduire le nombre d'abandons. L'existence des structures requises doit être prouvée et sera vérifiée périodiquement dans le cadre du nouveau système de rapports qui doit être mis en place. Les jeunes qui entrent au gymnase doivent pouvoir bénéficier de l'offre de conseil au plus tard à partir de la rentrée scolaire 2029/2030⁵¹.

La mise en place ou le développement de l'offre de conseil dans les gymnases sur la base de l'ORM/du RRM révisés est l'occasion pour les cantons de mieux faire connaître les possibilités de transition vers une formation professionnelle initiale. Toutes les voies de formation, tant générales que professionnelles, doivent être prises en considération à tous les niveaux de formation. Le choix entre formation générale et formation professionnelle devrait être abordé de manière approfondie en particulier dans les gymnases version longue, étant donné que les jeunes s'engagent dans la voie gymnasiale à un stade précoce de leur vie.

3.3 Faciliter la transition

Raccourcissement de la durée de la formation

Pour les jeunes qui ont terminé une école de formation générale du degré secondaire II, raccourcir la formation professionnelle initiale rend la transition vers une formation professionnelle initiale plus attrayante. L'art. 18, al. 1, LFPr forme le cadre juridique nécessaire à ces formations écourtées. Cette réglementation s'applique non seulement aux titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale, mais aussi, par exemple, aux jeunes adultes qui ont déjà achevé une première formation professionnelle initiale. Toutes les professions ne se prêtent pas de la même manière à un tel raccourcissement. En règle générale, la durée de la formation est raccourcie d'un an pour les jeunes qui ont terminé le gymnase avec succès.

Prise en compte des acquis

Conformément à l'art. 9, al. 2, LFPr, les expériences, professionnelles ou non, la formation spécialisée et la culture générale acquises en dehors des filières habituelles doivent dûment être prises en compte. La prise en compte des acquis pourrait faciliter la transition des jeunes qui souhaitent passer à une formation professionnelle initiale avant la fin de l'école de formation générale du degré secondaire II. Cela suppose toutefois que les plans d'études des écoles de formation générale du degré secondaire II et les plans de formation de la formation professionnelle initiale soient comparables.

Dans la pratique, cela s'avère cependant difficile à réaliser en raison de la nature différente des deux voies de formation. La question se pose en outre de savoir dans quelle mesure les prestations fournies dans une école de formation générale du degré secondaire II justifient des dispenses alors qu'une grande partie des réorientations se font durant la première année d'école.

Application du modèle way-up à d'autres branches

Certaines branches offrent aux titulaires d'une maturité gymnasiale la possibilité d'effectuer un apprentissage way-up et d'achever en deux ans une formation professionnelle initiale de quatre ans.

Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, il a été examiné si ce modèle pouvait être élargi à d'autres branches. Compte tenu de la préférence des gymnasiens pour un tel apprentissage, les Ortra proposant des formations professionnelles initiales de quatre ans particulièrement prisées pourraient envisager d'introduire un tel programme. Outre la profession d'ébéniste/menuisier/menusier CFC, sont également concernées les professions de mécatronicienne/mécatronicien d'automobile CFC (11^e rang parmi les professions les plus choisies), de graphiste CFC (17^e rang) et de photographe CFC (18^e rang)⁵².

Le modèle d'apprentissage way-up est bien établi et a fait ses preuves dans la pratique. Les Ortra concernées sont libres d'examiner à tout moment l'application de ce modèle dans leur branche et, le cas échéant, de l'introduire en concertation avec les cantons et leurs écoles professionnelles.

⁵¹ Les cantons du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et la partie francophone du canton de Berne font exception. Les filières menant à la maturité doivent débiter selon les nouvelles conditions de reconnaissance lors de la rentrée scolaire 2035/2036.

⁵² Schweri, J., Aeschlimann, B. (2025). Mögliche Auswirkungen einer Förderung der horizontalen Durchlässigkeit auf Sekundarstufe II (Gutachten). Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Zollikofen

4 Conclusions

La Confédération s'engage, en collaboration avec les cantons, les partenaires sociaux, les Ortra et d'autres acteurs, à faire en sorte que l'économie puisse couvrir ses besoins en personnel qualifié et que les jeunes et les jeunes adultes puissent entrer sur le marché du travail avec de bonnes qualifications. La proximité de la formation professionnelle avec le marché du travail et la perméabilité du système éducatif constituent des conditions essentielles à l'atteinte de cet objectif.

La grande majorité des jeunes choisissent une voie de formation qui leur permet d'entrer sur le marché du travail ou de faire des études sans avoir à se réorienter. Une proportion relativement faible (4,6 %) des personnes qui entament une formation professionnelle initiale ont auparavant fréquenté ou terminé un gymnase ou une école de culture générale.

La coordination entre les centres d'intérêt des jeunes en matière de formation et les besoins du marché du travail s'effectue dans les écoles du degré secondaire I dans le cadre d'un processus systématique et structuré de préparation au choix d'une profession. Ce processus concerne les élèves eux-mêmes, mais aussi leurs parents, les enseignants, les services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, les entreprises formatrices et les Ortra. La préparation au choix d'une profession est essentielle, car elle permet aux jeunes d'éviter des détours dans leur parcours éducatif, qui n'apportent aucune valeur ajoutée, ni à eux-mêmes ni à l'économie.

L'introduction généralisée d'une offre gratuite d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière dans tous les gymnases, conformément à l'art. 31 de l'ORM/du RRM, permet d'attirer l'attention des gymnasiens en cours d'études sur les possibilités de passer à la formation professionnelle initiale et de présenter des offres de formation professionnelle adaptées, avec la possibilité d'une formation raccourcie ou assortie de dispenses.

Plusieurs acteurs du domaine de la formation proposent des offres attrayantes pour attirer les jeunes ayant de bons résultats scolaires vers la formation professionnelle. Il s'agit par exemple de la maturité professionnelle ou des offres d'encouragement proposées par les écoles professionnelles et les entreprises formatrices. Ces offres doivent être maintenues, développées au besoin et portées à la connaissance des jeunes dès la phase de préparation au choix d'une profession. La Confédération peut encourager, en vertu des art. 54 et 55 LFPr, des projets novateurs visant à renforcer l'attrait de la formation professionnelle auprès des jeunes ayant de bons résultats scolaires qui se préparent au choix d'une profession ou sont dans une école de formation générale du degré secondaire II.

Il doit être possible de passer d'une école de formation générale du degré secondaire II à la formation professionnelle initiale. En 2023, la Confédération et les cantons ont confirmé leur objectif politique commun concernant l'espace suisse de formation qui vise à encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion et à les soutenir par le biais de l'information et de l'orientation. La LFPr autorise les titulaires d'un titre du degré secondaire II à faire valoir une partie de leurs acquis en vue de l'obtention d'un titre de la formation professionnelle. L'expérience acquise à l'étranger montre toutefois qu'un encouragement systématique de la perméabilité horizontale au degré secondaire II pourrait aussi dévaloriser la formation professionnelle. En revanche, le développement continu des instruments d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que les efforts continus visant à rendre la formation professionnelle plus attrayante aussi pour les jeunes ayant de bons résultats scolaires contribuent à optimiser les chances des jeunes et répondent aux besoins du marché du travail.

Compte tenu des compétences respectives et des mesures et offres déjà en place, le Conseil fédéral n'estime pas nécessaire de prendre d'autres mesures. Toutefois, d'autres possibilités d'action existent afin que les entreprises puissent continuer à attirer des jeunes talentueux vers la formation professionnelle :

- **Optimiser davantage la préparation au choix d'une profession et d'une filière d'études :** il est essentiel de mettre en place un processus de choix d'une formation ou d'une profession bien pensé, tant au niveau secondaire I qu'au niveau secondaire II. Cette approche permet aux jeunes de trouver une solution adaptée à leurs besoins et leur évite des détours inutiles dans leur parcours de formation. Dans le cadre de la préparation au choix d'une formation et d'une profession dans les écoles de formation générale de degré secondaire II, les élèves doivent être informés des possibilités en matière de formation professionnelle et sensibilisés aux possibilités de suivre une formation raccourcie ou assortie de dispenses. Cela vaut également pour les jeunes fréquentant un gymnase version longue. Les cantons continuent à développer le processus de préparation au choix d'une formation professionnelle ou d'une filière d'études tant au degré secondaire I qu'au degré secondaire II, conformément à la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.
- **Mettre en œuvre la formation professionnelle initiale raccourcie en fonction des besoins des branches :** le modèle way-up est éprouvé et bien établi. Les branches intéressées sont invitées à examiner l'introduction d'un tel programme et à l'adopter le cas échéant. Il est important qu'elles consultent suffisamment tôt les cantons (écoles professionnelles).
- **Examiner des mesures visant à promouvoir la formation professionnelle :** le rapport entre les écoles de formation générale du degré secondaire II et la formation professionnelle initiale en entreprise dépend notamment de l'offre des cantons. Il diffère d'un canton à l'autre. Les cantons présentant une forte proportion d'écoles de formation générale du degré secondaire II sont invités à envisager des mesures pour promouvoir la formation professionnelle.

Annexe I

23.3663 Postulat Gutjahr

Conseil national

Passage du gymnase à la formation professionnelle. Améliorer les chances d'une transition réussie

Texte du postulat du 13.06.2023

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il exposera le potentiel que recèle le fait de passer du gymnase à la formation professionnelle et les opportunités que cela représente. Il détaillera également les mesures à prendre pour mieux faire connaître cette option et faciliter la transition pour les élèves concernés. Il identifiera en particulier les branches qui n'ont pas encore mis en place de mesures dans l'esprit des programmes « way-up » mais qui pourraient être incitées à le faire, de manière à ouvrir de nouvelles perspectives aux gymnasiens intéressés à entreprendre une formation professionnelle.

Cosignataires

Feller, Götte, Guggisberg, Heimgartner, Locher Benguerel, Regazzi, Schneeberger, Stadler, Wasserfallen Christian, Zuberbühler (10)

Justification

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à suivre une formation gymnasiale. Même des jeunes qui auraient tout aussi bien pu faire une formation professionnelle tendent à s'orienter de préférence vers le gymnase, en particulier dans les cantons qui connaissent des taux de maturité gymnasiale élevés. Or, la pénurie de personnel que traverse la Suisse frappe avant tout les métiers manuels et ne fera qu'empirer ces prochaines années. La formation professionnelle peut être une voie intéressante pour les gymnasiens, d'autant que la formation professionnelle et la formation professionnelle continue ouvrent de nombreuses perspectives.

Un élève qui interrompt ses études gymnasiales pourrait considérer à première vue le fait de se tourner vers une formation professionnelle comme un inconvénient, car cela rallongera la durée de ses études. À l'échelle de la société, toutefois, cette transition peut être une chance. Le rapport sur l'éducation en Suisse 2023, paru il y a peu, ne se penche malheureusement pas sur cette question. Relevons qu'à l'heure actuelle, les élèves qui ont interrompu leur formation gymnasiale sont soumis aux mêmes conditions que ceux qui sortent du secondaire I lorsqu'il s'agit de trouver une place d'apprentissage. Seuls les élèves qui ont réussi leur maturité peuvent faire comptabiliser les résultats obtenus au gymnase dans leur formation professionnelle initiale. Il vaudrait clairement la peine d'investir dans une plus grande perméabilité.

Proposition du Conseil fédéral du 30.08.2023

Adoption du postulat

Décision du Conseil national du 29.09.2023

Adoption du postulat

Annexe II

Atelier : analyse de la perméabilité horizontale au degré secondaire II et définition des mesures à prendre – délégations participantes

- Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)
- Mittelschul- und Berufsbildungsämter Deutschschweiz
- Conférence suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CS OPUC)
- ZEM CES Centre suisse de compétence pour le degré secondaire II et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II
- Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS)
- Conférence des directeurs et directrices des écoles de culture générale Suisse (CECG)
- Organisations du monde du travail (Ortra) : Union suisse des arts et métiers, Swissmem, Association pour la formation professionnelle en assurances (AFA)
- École et Familles S&E Suisse
- Jeunesse.Suisse (Travail.Suisse)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP)
- Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)